

Assemblée régulière du 4 avril 2024

2024-04-39	Adoption de l'ordre du jour
2024-04-40	Approbation des procès-verbaux des assemblées des séances précédentes
2024-04-41	Modification au bail pour le bâtiment 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts – L'Envolée ressource alternative en santé
2024-04-42	Comptes à recevoir
2024-04-43	Comptes à payer
2024-04-44	Vente du véhicule citerne International 40S (723) - Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
2024-04-45	Vente du bateau Zodiac Hurrricane avec remorque 2012 (1224-2)
2024-04-46	Disposition d'équipements excédentaires - Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - Véhicule pompe Ford MHV (2224)
2024-04-47	Adjudication de mandat - DEC Enviro – Étude géotechnique des sols
Retiré	Fin de la période d'essai – Capitaine à la prévention
2024-04-48	Embauche – Combattants auxiliaires pour la SOPFEU
2024-04-49	Levée de l'assemblée

Le 8 avril 2024

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 4 avril 2024 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Frédéric Broué, président
Richard Forget, vice-président
André Ibgby, membre

Luc Grenon, membre
Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim
Éric Fulker, co-directeur général sécurité incendie

Michel Bazinet, membre
Dominique Forget, membre

Était absente : Valérie Villeneuve, trésorière par intérim

Ouverture de la séance

2024-04-039

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-04-040

Approbation des procès-verbaux des assemblées des séances précédentes

CONSIDÉRANT QUE

des copies des procès-verbaux de la séance régulière du 7 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 18 mars 2024 ont été remises aux membres du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence le président est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 7 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 18 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-04-041

Modification au bail pour le bâtiment 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts – L'Envolée ressource alternative en santé

CONSIDÉRANT QUE

la signature d'un bail entre la Régie incendie des Monts et L'Envolée ressource alternative en santé mentale, prévoyant la location du bâtiment situé au 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts, a été autorisée par la résolution numéro 2021-09-84 ;

CONSIDÉRANT QUE

le bail a été modifié par la résolution numéro 2023-10-98;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'annuler le paiement du loyer prévu le 1er avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE

toute modification au bail doit être faite par résolution et approuvée par les parties;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'annulation du paiement du loyer du 1^{er} avril 2024, prévu au bail entre la Régie incendie des Monts et L'Envolée ressource alternative en santé mentale, prévoyant la location du bâtiment situé au 403-405, chemin Saint-Denis à Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-042

Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 26 mars 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-043

Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 26 mars 2024, au montant de 98 530.15\$.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-044

Vente du véhicule citerne International 40S (723) - Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

CONSIDÉRAN QUE

la vente du véhicule citerne International 40S (723), a été autorisée par la résolution 2024-02-07;

CONSIDÉRANT

les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 23-0693;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule citerne International 40S (723), au montant de 8 469.00\$;
- le paiement du montant de la vente au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
- le co-directeur général sécurité incendie, Éric Fulker, à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-045

Vente du bateau Zodiac Hurricane avec remorque 2012 (1224-2)

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM possède un bateau Zodiac Hurricane avec remorque 2012 (1224-2) qui ne lui est plus utile pour ses opérations ;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire en faire l'acquisition pour ses besoins de patrouille nautique pour le lac des Sables ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du bateau Zodiac Hurricane avec remorque 2012 (1224-2) à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts au montant de sa valeur nette, soit 9 486,56\$;

- le co-directeur général sécurité incendie, Éric Fulker, à signer, pour et au nom de la RIDM, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-046

Disposition d'équipements excédentaires - Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - Véhicule pompe Ford MHV (2224)

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se départir d'un véhicule incendie ;

CONSIDÉRANT QUE

le véhicule (2224) a été retiré de la flotte pour la protection des incendies;

CONSIDÉRANT QU'

un appel d'offres déposé au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), augmenterait les chances de trouver un acheteur potentiel ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- la vente du véhicule incendie mentionné dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution, par l'entremise du CSPQ – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appels d'offres.
- le Co-directeur général sécurité incendie à signer pour et au nom de la RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ANNEXE A

Description :	1 véhicule incendie pompe, Ford, MVH, 1998 No de série : 1FDYF80E5WVA07108
Prix de vente :	12 000 \$

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-04-047

Adjudication de mandat - DEC Enviro – Étude géotechnique des sols

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de réaliser une étude géotechnique des sols sur le lot 6 240 348 du cadastre rénové du Québec, dans le cadre du projet de construction d'une caserne de pompiers à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a procédé à des demandes de prix auprès de deux (2) firmes et a reçu une (1) soumission ;

Firme	Prix (plus taxes applicables)
DEC Enviro	19 950.00\$
Groupe ABS	aucune soumission

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- l'adjudication d'un mandat à la firme *DEC Enviro* pour la réalisation d'une étude géotechnique des sols sur le lot 6 240 348 du cadastre rénové du Québec, dans le cadre du projet de construction d'une caserne de pompiers à Sainte-Agathe-des-Monts, pour un montant de 19 950\$, avant taxes applicables ;
- cette dépense au poste budgétaire 55-120-100-00 (marge de crédit) temporairement et sera remboursée par le règlement d'emprunt pour le projet ;
- autorise le co-directeur général sécurité incendie à signer tous les documents nécessaires.

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Retiré

Fin de la période d'essai – Capitaine à la prévention

Ce point est retiré

2024-04-048

Embauche – Combattants auxiliaires pour la SOPFEU

CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie peut embaucher du personnel extérieur afin de satisfaire l'entente avec la SOPFEU, le tout selon les conditions établies par la lettre d'entente conclue avec le Syndicat de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

ces personnes sont appelées à intervenir strictement comme combattant auxiliaire et ne peuvent pas intervenir sur les autres types d'appels d'urgence pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE

cette embauche est renouvelable automatiquement chaque année, pour la même période, et que si la personne ne revient pas l'année suivante, elle met fin automatiquement à son lien d'emploi avec la Régie ;

Il est proposé par Dominique Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de combattant auxiliaire pour la Régie, pour la saison 2024.

NOM	PRÉNOM
Coser	Alexandre
Longpré	Maxime
Tremblay	Vicky
Valiquette	Serge

QUE le conseil d'administration autorise Frédéric Broué, président et Gabrielle Labonté, secrétaire par intérim, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2024-04-049

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, vice-président et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h08.

Frédéric Broué, président

Gabrielle Labonté, secrétaire intérim